

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 19 novembre 2021**

CP2021\_11\_51  
id. 5978

*Le 19 novembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NEGRE, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. BESIERS (pouvoir à M. BERTELLI), M. CROS (pouvoir à Mme NEGRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. DESCAZEAUX), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE)*

*Sont absents :*

*M. BEQ*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

### DÉLIBÉRATION

### VALORISATION DE L'ITINÉRANCE DOUCE

---

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

C'est ainsi qu'un nouveau schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs a été approuvé lors de la réunion consacrée au vote du compte administratif le 28 juin 2017 par l'Assemblée départementale pour la période de 2017 à 2021.

Les politiques d'investissement en matière de tourisme se déclinent sur les axes suivants :

- aide à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques,
- aide à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques,
- aide à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aide au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, le Département a mis en place une politique d'aide en matière de soutien à la valorisation de l'itinérance douce applicable sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- les sentiers doivent être balisés dans le cadre du respect d'une charte de qualité sous contrôle de l'agence de développement touristique "Tarn-et-Garonne tourisme",
- les sentiers doivent être inscrits au plan départemental des itinéraires de petites randonnées (PDIPR),
- respecter les diverses chartes et labels en vigueur.

Les opérations concernent :

1 – les sentiers pédestres/équestres

- la création d'itinéraires : subvention forfaitaire de 20 € par kilomètre,
- l'obtention du label PR®, IRP® : subvention forfaitaire de 22 € par kilomètre,
- l'entretien d'itinéraires : subvention forfaitaire de 12 € par kilomètre.

## 2 – la signalisation et signalétique des itinéraires

– aide à la signalisation et signalétique des itinéraires par projet élaboré sous contrôle de « Tarn-et-Garonne tourisme » : taux de subvention fixé à 50 % du montant HT des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 20 000 € HT.

En application de ces dispositions, il est proposé d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants :

Porteur de projet :  
**communauté de communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise**  
Entretien annuel 2021 de 108 kilomètres de sentiers  
de petites randonnées pédestres  
(dossier 00003743)

La communauté de communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise est en charge de la création, l'entretien, l'aménagement et le balisage des sentiers de randonnées pédestres du territoire. Pour se faire, elle engage les services de la régie communautaire qui procèdent, chaque année, à un entretien parfait pour offrir à un large public des chemins de qualité qui permettent la découverte du territoire à travers sa faune, sa flore et son patrimoine.

Au nombre de 12, ces sentiers représentent 108 kilomètres inscrits au plan départemental des itinéraires de petites randonnées (PDIPR).

Pour l'année 2021, le coût de l'entretien s'élève à 10 060 € TTC.

Après contrôle et validation de l'agence de développement touristique "Tarn-et-Garonne tourisme" chargée du suivi technique et de la mise à jour du répertoire départemental des itinéraires de petites randonnées, c'est une aide départementale d'un montant de 1 296 € correspondant à 108 kms x 12 € qu'il est proposé d'accorder à la communauté de communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise pour cette opération, dans le cadre de la politique touristique sur la valorisation de l'itinérance douce.

Porteur de projet :  
**communauté de communes du Quercy caussadais**  
Entretien annuel 2021 de 266 kilomètres de sentiers  
de petites randonnées pédestres  
(dossier 00003721)

La communauté de communes du Quercy caussadais réalise l'entretien annuel de ses sentiers de randonnées qui traversent 13 communes de son territoire, en prestation de service par l'association IDDEES.

Cette opération est en effet indispensable afin de garder et proposer au public des chemins de randonnées de qualité. Ils mettent en évidence les richesses locales, le petit patrimoine rural et le paysage du Quercy caussadais.

Comme sur les années précédentes, le programme de travaux consiste à des travaux d'élagage, de tonte, de taille, de débroussaillage et parfois de remplacement de la micro-signalétique.

Pour l'année 2021, le coût de ces travaux d'entretien réalisés en prestation de service par l'association IDDEES s'élève à 30 000 € TTC.

Après contrôle et validation de l'agence de développement touristique "Tarn-et-Garonne tourisme" chargée du suivi technique et de la mise à jour du répertoire départemental des itinéraires de petites randonnées, c'est une aide départementale d'un montant de 3 192 € correspondant à 266 kms x 12 € qu'il est proposé d'accorder à la communauté de communes du Quercy caussadais pour cette opération d'entretien annuel, dans le cadre de la politique départementale sur la valorisation de l'itinérance douce.

Porteur de projet :  
**communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron**  
Entretien annuel 2021 de 437 kilomètres de sentiers  
de petites randonnées pédestres  
(dossier 00003722)

La communauté de communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron procède, chaque année, à l'entretien annuel de ses 35 sentiers de randonnées représentant 437 kilomètres inscrits au plan départemental des itinéraires de petites randonnées (PDIPR).

Il s'agit de maintenir un balisage peinture et un balisage panneau en bon état, de réaliser de petits travaux d'amélioration et de sécurisation des chemins, et d'entretenir la végétation.

Pour l'année 2021, le coût de l'entretien réalisé par les services de la régie communautaire s'élève à 129 570 € TTC.

Après contrôle et validation de l'agence de développement touristique "Tarn-et-Garonne tourisme" chargée du suivi technique et de la mise à jour du répertoire départemental des itinéraires de petites randonnées, c'est une aide départementale d'un montant de 5 244 € correspondant à 437 kms x 12 € qu'il est proposé d'accorder à la communauté de communes du Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron pour cette opération, dans le cadre de la politique touristique sur la valorisation de l'itinérance douce.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 657343, sous-fonction 738 (SERA).

Autorisation d'Engagement 2021	27 000 €
Engagement à la présente commission	9 732 €
Restant disponible sur l'exercice 2021	17 268 €

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 juin 2017 relative au schéma départemental du tourisme et des loisirs 2017-2021,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la politique d'aide en matière de valorisation de l'itinérance douce (entretien annuel 2021 des sentiers

de petites randonnées pédestres) l'attribution des subventions départementales d'un montant total de 9 732 €, réparti comme suit :

- 1 296 € à la communauté de communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise (108 kilomètres),
- 3 192 € à la communauté de communes Quercy caussadais (266 kilomètres),
- 5 244 € à la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (437 kilomètres).

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 657343, sous-fonction 738 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL